



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 22 octobre 2021

ÉLECTIONS GIVORS : MISE EN PLACE D'UNE DÉLÉGATION SPÉCIALE

Le 20 octobre 2021, le Conseil d'État a annulé les élections municipales de Givors. Cette décision a été notifiée aux parties et au Ministère de l'Intérieur le 20 octobre 2021.

Dans le cas d'une annulation des élections municipales, une délégation spéciale est nommée par Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, dans un délai de 8 jours à compter de la notification de la décision (*article L2121-36 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Composée de trois membres, la délégation spéciale sera installée le 25 octobre 2021 après-midi en mairie de Givors. Une fois installés, les membres de la délégation spéciale éliront un président et un vice-président.

La délégation aura pour mission de préparer les nouvelles élections municipales qui se tiendront le dimanche 5 décembre 2021, et en cas de second tour, le dimanche 12 décembre 2021. Elle prendra également les décisions de nature à assurer la continuité des services publics communaux.

Cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET
Tél : 06 21 11 06 48
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69